



Guinée

Le visage du gouvernement Bah Oury dévoilé



P.3

Edito à vue d'Aigle

Un nouveau Gouvernement, un nouveau départ !

Nommés par le Président de la République, les 29 membres du premier Gouvernement de la 5ème République sont désormais connus, avec cinq nouveaux entrants que sont : ministre la Justice et des Droits de l'Homme (Ibrahima Sory 2 Tounkara) ; Ministre de la Sécurité et de la Protection Civile (Général Ahmed Mohamed Oury Diallo) ; Ministre de la Santé et de l'Hygiène Publique (Mme Khaité Sall) ; Ministre de la Femme, de la Famille et des Solidarités (Mme Patricia Adeline Lamah) ; Ministre de l'Urbanisme, de l'Habitat et de l'Aménagement du Territoire: M. Mohamed Lamine Sy Savané.

Flambée des prix à l'approche du Ramadan et Carême P.4



M'Bany Sidibé, président de l'UDCG, interpelle (Entretien)

Education

P.5



Les enseignants contractuels rejettent la désignation de Alsény Mabinty Camara au sein du processus d'intégration (Entretien)

ISIC

P.4



Le syndicat renonce au débrayage, les revendications prises en compte (Entretien)

Dossier

P.3

L'apocalypse respiratoire de Dar-es-Salam, la réalité d'un poison quotidien

Gouvernement Bah Oury

P.3

Ce qu'en pense Ousmane Kaba du PEDN

Groenland

P.6

L'humeur prédatrice de Trump

Édito à vue d'aigle



Un nouveau Gouvernement, un nouveau départ !

Nommés par le Président de la République, les 29 membres du premier Gouvernement de la 5ème République sont désormais connus, avec cinq nouveaux entrants que sont : ministre la Justice et des Droits de l'Homme (Ibrahima Sory 2 Tounkara) ; Ministre de la Sécurité et de la Protection Civile (Général Ahmed Mohamed Oury Diallo) ; Ministre de la Santé et de l'Hygiène Publique (Mme Khaïté Sall) ; Ministre de la Femme, de la Famille et des Solidarités (Mme Patricia Adeline Lamah) ; Ministre de l'Urbanisme, de l'Habitat et de l'Aménagement du Territoire : M. Mohamed Lamine Sy Savané.

Ceux qui ont été reconduits à leurs postes sont : Ministre de la Défense Nationale (M. Aboubacar Sidiki Camara) ; Ministre de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation (M. Ibrahima Kalil Condé) ; Ministre des Affaires Étrangères, de l'intégration africaine et des Guinéens établis à l'étranger (Dr. Morissanda Kouyaté) ; Ministre du Plan, de la Coopération Internationale et du Développement (M.

Ismaël Nabé) ; Ministre de la Modernisation de l'Administration et de la Fonction Publique (M. Faya François Bourouno) ; Ministre des Mines et de la Géologie (M. Bouna Sylla) ; Ministre de l'Élevage (M. Félix Lamah) ; Ministre de la Pêche et de l'Économie Maritime (M. Fassou Théa) ; Ministre de la Culture, du Tourisme et de l'Artisanat (M. Moussa Moïse Sylla) ; Ministre de la Jeunesse et des Sports (M. Mamadou Cellou Baldé) ; Ministre des Transports porte-parole du Gouvernement (M. Ousmane Gaoual Diallo) ; Ministre de l'Environnement et du Développement Durable, porte-parole adjointe du Gouvernement (Mme Djami Diallo) ; Ministre de l'Assainissement, de l'Hydraulique et des Hydrocarbures (M. Aboubacar Camara) ; Secrétaire Général du Gouvernement avec rang de Ministre (M. Tamba Benoît Kamano) ; Secrétaire Général des Affaires Religieuses avec rang de Ministre (Elhadj Karamo Diawara).

C'est cette nouvelle équipe gouvernementale, dirigée par le Premier ministre Amadou Oury Bah, qui, dans les mois et les années à venir, va accompagner le président Mamadi Doumbouya investi dans ses fonctions le 17 janvier dernier, en présence de plusieurs chefs d'Etat, des présidents des institutions républicaines, des leaders religieux, de nombreux invités de marque, des artistes de renom, des membres de la famille présidentielle, des candidats malheureux à la présidentielle, d'une foule d'anonymes. Dans son discours d'investiture, l'ancien commandant du Groupement des Forces spéciales a dédié son mandat aux femmes et aux jeunes, tout en rappelant que la Guinée est une et indivisible. Il a tendu sa main à toutes les filles et à tous les fils du pays pour une reconstruction nationale sur des bases solides et viables. Il a une nouvelle fois annoncé que le Programme Simandou 2040 s'exécutera dans l'intérêt exclusif des Guinéens de toutes les régions, de toutes les confessions religieuses, de toutes les communautés sans distinction aucune.

Kéfina Diakité



Autorisation N°299/PR/TPI/K/2018

Siège : Quartier Bambeto, Secteur: Taranya, Commune de Ratoma, sur la route Le Prince à côté de la Mosquée Diakitéya - BP : 6184 Conakry - République de Guinée

E-mail : laigleinfosgn@gmail.com

Tél : (+224) 621 93 53 88

Fondateur & Administrateur Général Mamadou Aliou (Kéfina Diakité & Kaba Kankoula) Diakité

Tél. +224 621 93 53 88 / 622 04 62 21 / 664 63 09 53

Directeur de Publication: Amadou Sadio Diallo

Rédacteur en Chef: Sékou Condé

Secrétaire Général de la Rédaction: Sammuël M'Bemba

Comité de Rédaction: Sammuël M'Bemba, Mamadou Aliou (Kéfina Diakité) Diakité, Sékou Condé, Mamadou Oury Bah, Amadou Sadio Diallo, Moussa Thiam, Boéboé Béavogui, Abdoulaye Durack Bangoura

Stagiaire: Mamadou Oury Bah

Service Commercial, Marketing, Abonnement, Annonces et Pub:

Oumar Kabirou Kaba 654 75 56 50

Chef PAO: Abdoulaye Durack Bangoura

Imprimeur: Alseny Camara 628066445

Imprimerie: Imprimerie Lanyi

Distribution: L'Aigle Infos/Maison du Livre

Mise en page: CMP-GAMS

Photographe: Moustapha Camara

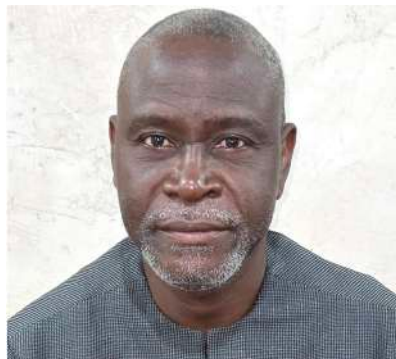
Édité par : Kéfina Sarlu (Société de Régie, d'édition et de Communication)

Lire l'Aigle Infos, c'est lire la vérité et la vertu

Vie de la nation

Guinée, le temps de la salubrité et le compte à rebours de la vérité

La semaine du 29 janvier au 4 février 2026 s'inscrit dans une atmosphère de veillée d'armes en Guinée. Tandis que les grands équilibres macroéconomiques du pays sont scrutés à l'aune des promesses du projet Simandou, une autre bataille, plus intime mais tout aussi vitale pour la démocratie, se joue dans les couloirs feutrés de nos institutions médiatiques. C'est la semaine du dernier virage avant que la justice ne vienne, enfin, séparer le bon grain de l'ivraie.



1. Sociopolitique : L'absurde à la barre et le spectacle de la confusion

L'actualité sociopolitique de cette semaine est marquée par l'attente fébrile de l'audience du 11 février. À mesure que l'échéance approche, les arguments de défense du clan sortant de l'AGEPI s'effritent, révélant une méconnaissance profonde de nos textes.

Comment un prétendu «patron de presse» peut-il sérieusement justifier la prorogation illégale d'un mandat en invoquant la surcharge de travail de ses journalistes ? Confondre l'éditeur, celui qui décide et dirige, avec le reporter sur le terrain, est une erreur de débutant qui trahit l'imposture. On ne gère pas une association nationale par procuration de ses employés. La réalité est plus crue : un mandat expiré le 23 novembre 2025 ne peut être ressuscité par une réunion de 13 personnes, quand bien même on tenterait de produire plus tard des listes de 45 noms aux signatures hétéroclites.

2. Économie de la presse : Entre «Butin» et «Copier-Coller»

Sur le front économique, l'omerta persiste sur la gestion des 100 millions de GNF destinés à la présidentielle. Cette semaine, le débat s'est déplacé sur la qualité de ce que nous vendons aux lecteurs. Le scandale des «organes dormants» éclate au grand jour. Alors que la HAC a déployé des gendarmes pour s'assurer du dépôt physique des journaux, le contenu, lui, est laissé à l'abandon. Voir un titre comme Le Renard produire 43 parutions basées sur le «copier-coller» systématique, allant jusqu'à reconduire le même numéro pour assouvir une soif de gain facile, est un crime contre l'intelligence. L'aide à la presse n'est pas un butin que l'on se partage entre complices de «boutiques privées», mais un investissement pour une information de qualité. C'est ici que les sites d'information, par leur rigueur et leur contenu original, deviennent la véritable fierté nationale, contrastant avec la déchéance de certains titres de presse imprimée.

3. Le regard vers l'ailleurs : La souveraineté en question

Pendant que nous nous débattons avec ces «mafias» locales, le monde ne s'arrête pas. Le Groenland, par exemple, fait face

aux appétits néocoloniaux, rappelant que la souveraineté et le droit international sont des combats de tous les instants. Cette actualité internationale, traitée par nos plumes les plus averties, nous rappelle que le journalisme est un sacerdoce qui doit porter sur les grands enjeux de l'humanité, et non se limiter à des querelles de clocher pour des subventions détournées.

Conclusion : La vertu comme seul rempart

Comme le professait Fénelon, la parole ne doit servir que la vérité et la vertu. L'homme calme est celui qui a beaucoup à dire, et ce qu'il dira au tribunal de Kaloum le 11 février fera trembler les fondations de l'imposture.

La neutralité actuelle de la HAC est une position d'attente. Mais la justice, elle, ne sera pas neutre face aux chiffres : 13 présences ne feront jamais une assemblée générale souveraine, et un plagiaire ne fera jamais un patron de presse. La semaine qui s'ouvre est celle de la dignité retrouvée pour ceux qui refusent de voir l'AGEPI transformée en arrière-boutique de malhonnêtes.

Le regard de L'Aigle Infos : La Guinée de 2026 aspire à l'excellence. Commençons par nettoyer nos propres rangs. Rendez-vous à la barre pour que la vertu reprenne ses droits.

Kéfina Diakité

Alerte mobilisation

L'AGEPI n'est pas une boutique privée ! Confrères Éditeurs, l'heure est à la vérité !

Le 11 février prochain au TPI de Kaloum, le masque de l'imposture va tomber. Ceux qui ont transformé notre association en «pompe à subvention» devront répondre de leurs actes.



Pourquoi nous nous battons :

• **La fin de la mafia du «copier-coller» :** Le journal Le Renard affiche 43 parutions sans siège ni personnel. Leur secret ? Recycler le même contenu d'un numéro à l'autre pour capter le «butin» de l'aide à la presse. Le journalisme n'est pas une photocopieuse !

• **L'Imposture Juridique :** Le

mandat de Dame Aminata a expiré le 23 novembre 2025. Une prorogation décidée par seulement 13 personnes ne fait pas loi face à une association de plus de 50 membres.

• **Le simulacre du 16 Janvier :** Un prétendu congrès à huis clos avec une liste de 41 noms griffonnés sans mention des organes de presse. La légitimité ne se fabrique pas dans l'ombre.

• **La Confusion des rôles :** À la barre, l'équipe sortante confond «Éditeurs» et «Journalistes» pour justifier son incapacité à organiser un vote. Si vous ne connaissez pas la différence entre un patron et son employé, vous ne pouvez pas diriger l'AGEPI !

RDV AU TRIBUNAL (TPI KALOU) :

11 FÉVRIER : Procès pour usurpation de titre.

18 FÉVRIER : Procès pour détournement des 100 millions.

Défendons la vertu et l'honneur de notre profession. La Presse Indépendante mérite des patrons de presse, pas des usurpateurs !

Mamadou Aliou Diakité Président Élu de l'AGEPI / Administrateur Général de L'Aigle Infos

Guinée

Le visage du gouvernement Bah Oury dévoilé

Une semaine après la reconduction du Premier ministre Amadou Oury Bah et la présentation de l'architecture du nouveau gouvernement, le président Mamadi Doumbouya a dévoilé, les 2 et 3 février 2026, les noms de 22 des 29 membres du gouvernement de la cinquième République. Ces premières nominations confirment une forte continuité politique et administrative. Parmi elles, figurent de nouveaux visages.



Parmi les nouveaux visages figure Ibrahim Sory II Tounkara, magistrat bien connu pour avoir présidé la première phase du procès des événements du 28 septembre 2009, désormais nommé Garde des Sceaux, ministre de la Justice et des Droits de l'Homme, qui succède à Yaya Kaïraba Kaba.

Autre nomination marquante : le Général Ahmed Mohamed Oury Diallo prend les commandes du ministère de la Sécurité et de la Protection civile, dans un contexte sécuritaire sensible, successeur du Général à la retraite, Bachir Diallo.

Les deux femmes intégrant le gouvernement sont : Khaïté Sall, nommée ministre de la Santé et de l'Hygiène publique. Elle remplace à ce poste, le Docteur Oumar Diouhé Bah.

L'entrepreneuse Patricia Adeline Lamah, et passionnée de la coiffure, est nommée à la tête du ministère de la Femme, de la Famille et des Solidarités, un nouveau département créé.

Des reconductions et des redéploiements clés

Les 16 autres ministres ont soit été reconduits à leurs postes, soit redéployés vers d'autres départe-

ments. Dr Diaka Sidibé retrouve le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique et Alpha Bacar Barry hérite du méga-ministère de l'Éducation nationale, de l'Alphabétisation, de l'Enseignement technique et de la Formation professionnelle.

Au cœur de la nouvelle architecture, le ministère renforcé de l'Économie, des Finances et du Budget est confié à Mariama Ciré Sylla, ministre de l'Agriculture dans l'équipe sortante et directrice adjointe de campagne du président Doumbouya. Mourana Soumah, ex-ministre de l'Économie et des Finances, prend la tête du ministère de la Communication, de l'Économie numérique et de l'Innovation. Facinet Sylla, ancien ministre du Budget, est quant à lui nommé ministre des Infrastructures. Cellou Baldé hérite de la fusion du ministère de la jeunesse et des sports.

Par ailleurs, Dr Morissanda Kouyaté, Ibrahim Kalil Condé, Bouna Sylla, Félix Lamah, Fassou Théa, Moussa Moïse Sylla, Ousmane Gaoual Diallo, Tamba Benoît Kamano, Fatima Camara, et El Hadj Karamo Diawara conservent leurs fonctions.

La liste des vingt-deux ministres nommés :

1. Garde des Sceaux, ministre de la Justice et des Droits de l'Homme : Ibrahim Sory II Tounkara
2. Ministre de l'Administration du territoire et de la Décentralisation : Ibrahim Kalil Condé
3. Ministre de la Sécurité et de la Protection civile : Général Ahmed Mohamed Oury Diallo
4. Ministre des Affaires étrangères, de l'Intégration africaine et des Guinéens établis à l'étranger : Dr Morissanda Kouyaté
5. Ministre de l'Économie, des Finances et du Budget : Mariama Ciré Sylla
6. Ministre des Mines et de la Géologie : Bouna Sylla
7. Ministre de l'Élevage : Félix Lamah
8. Ministre de la Pêche et de l'Économie maritime : Fassou Théa
9. Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique : Dr Diaka Sidibé
10. Ministre de l'Éducation nationale, de l'Alphabétisation, de l'Enseignement technique et de la Formation professionnelle : Alpha Bacar Barry
11. Ministre de la Culture, du Tourisme et de l'Artisanat : Moussa Moïse Sylla
12. Ministre de la Santé et de l'Hygiène publique : Khaïté Sall
13. Ministre de la Femme, de la Famille et des Solidarités : Patricia Adeline Lamah
14. Ministre de la Jeunesse et des Sports : Cellou Baldé
15. Ministre des Infrastructures : Facinet Sylla
16. Ministre des Transports, Porte-parole du gouvernement :

- Ousmane Gaoual Diallo
17. Ministre de la Communication, de l'Économie numérique et de l'Innovation : Mourana Soumah
18. Ministre de l'Environnement et du Développement durable, Porte-parole adjointe du gouvernement : Djami Diallo
19. Secrétaire général du Gouvernement (rang de ministre) : Tamba Benoît Kamano
20. Secrétaire général des Affaires religieuses (rang de ministre) : El Hadj Karamo Diawara.
21. Aminata Kaba : Ministre de l'agriculture
22. Fatima Camara : Ministre du commerce et de l'industrie.

Autres nominations institutionnelles

Par ailleurs, l'ancien Premier ministre de la Transition, Dr Bernard Goumou, est nommé Conseiller principal du président de la République.

De son côté, l'ancien Garde des Sceaux, ministre de la Justice et des Droits de l'Homme, Alphonse Charles Wright, est désigné Premier président de la Cour d'Appel de Conakry.

Enfin, Algassimou Diallo, récemment nommé procureur de la République près le Tribunal de première instance de N'zérékoré, est promu Avocat général près la Cour suprême.

Samuel Demba. D

Gouvernement Bah Oury II
Ce qu'en pense Ousmane Kaba du PEDN

Kaba Ousmane est le porte-parole du PEDN, le parti de l'ancien PM Lansana Kouyaté. Réagissant à la nomination partielle de la nouvelle équipe gouvernementale, il a martelé que les ministres nommés doivent poser des actes allant dans le sens de l'unité nationale, du renforcement du tissu social et le développement socio-économique.



Comme il fallait s'y attendre, la nomination des membres du Gouvernement Bah Oury a fait réagir des acteurs politiques. C'est le cas par exemple de Kaba Ousmane, le porte-parole du PEDN, le parti de l'ancien PM Lansana Kouyaté. Pour lui, les ministres nommés doivent poser des actes allant dans le sens de l'unité nationale, du renforcement du tissu social et le développement socio-économique.

« Ce n'est pas une question d'homme, c'est une question de compétence. Ce que la Guinée a besoin aujourd'hui c'est d'avoir des hommes et des femmes compétents et intègres capables de sortir le pays de léthargie. Tout

cela n'est possible que quand il y a un système qui œuvre dans le sens de la lutte contre l'impunité, la corruption et autres irrégularités. L'essentiel les hommes et les femmes qui seront nommés posent des actes allant dans le sens de l'unité nationale, du renforcement du tissu social, le développement socio-économique et politique de notre pays. Ce n'est pas une question de personne, c'est une question de compétences et d'intégrité morale. Mais on sent qu'il n'y a pas assez de changement, sur 22 ministres il n'y a que 4 nouveaux ça veut dire qu'il n'y a pas de rupture avec l'ancien système. Il reste 7 ministres à nommer, il faut la rupture avec l'ancien système. Nous souhaitons que le gouvernement face rayonner la Guinée sur la scène internationale », a-t-il confié à Mosaïqueguinee.com, après la nomination partielle des membres de l'équipe gouvernementale, qui est désormais au complet

Kaba Kankoula

Dossier
L'apocalypse respiratoire de Dar-es-Salam, la réalité d'un poison quotidien

À Conakry, dans la commune de Ratoma, une tragédie environnementale se joue à ciel ouvert. La décharge de Dar-es-salam n'est plus une simple zone de transit de déchets ; c'est un volcan toxique dont la fumée permanente asphyxie des milliers de Guinéens. Plongée au cœur d'une pollution qui ne dit pas son nom, mais qui tue en silence.



1. La Montagne de la honte, un réacteur chimique

Ce que les riverains appellent « la montagne » est en réalité un réacteur chimique incontrôlé. L'accumulation de décennies de détritus — plastiques, métaux lourds, résidus hospitaliers et matières organiques — produit par fermentation des gaz inflammables. Résultat : la décharge brûle de l'intérieur, dégageant une fumée noire et épaisse qui ne s'arrête jamais.

2. Une fumée aux effets dévastateurs

La réalité de cette fumée est terrifiante. Ce que les habitants respirent à Dar-es-salam, ce n'est pas seulement de la « mauvaise odeur », c'est un cocktail de dioxines, de furanes et de particules fines (PM2.5). Ces substances s'infiltrant au plus profond

des alvéoles pulmonaires.

Les conséquences sanitaires sont immédiates et violentes :

• **Insuffisances respiratoires** : Multiplication des crises d'asthme sévères chez les enfants et des bronchopneumopathies chroniques.

• **Pathologies oculaires** : Conjonctivites chroniques et brûlures de la cornée dues à l'acidité de l'air.

• **Dermatoses toxiques** : Des éruptions cutanées persistantes chez ceux qui sont en contact direct avec les retombées de cendres.

• **Maux de tête et nausées** : Une intoxication lente du système nerveux central par l'inhalation de monoxyde de carbone.

3. Un écosystème sacrifié

La pollution ne s'arrête pas à l'air. La réalité environnementale est globale :

1. **Pollution des sols** : Les métaux lourds s'infiltrant dans la terre, rendant toute culture aux alentours impropre à la consommation.

2. **Contamination des eaux** : Lors des pluies, le « lixiviat » (le jus noir et toxique des ordures) ruisselle vers les quartiers bas, contaminant les puits et les nappes phréatiques.

« Nous ne vivons plus, nous attendons que la fumée nous achève. Nos enfants toussent du sang, et l'air que nous respirons a le goût du brûlé. », témoigne un riverain de Ratoma.

4. **L'Urgence d'un cri de vérité**
La situation à Dar-es-salam dépasse le simple cadre de l'insalubrité ; c'est une urgence de santé publique. Continuer à ignorer cette montagne de fumée, c'est accepter le sacrifice d'une partie de la population de Conakry sur l'autel de l'incurie. La vertu de notre métier exige que nous nommions les choses : Dar-es-salam est une zone de sinistre environnemental.

Mamadou Oury

INTERVIEW

Flambée des prix à l'approche du Ramadan et Carême M'Bany Sidibé, président de l'UDCG, interpelle

Dans quelques jours, les fidèles chrétiens et musulmans vont entamer les mois saints : Ramadan et Carême. Cependant, à l'approche de cette période, le prix des denrées de première nécessité connaît une augmentation sur le marché. Le président de l'Union pour la Défense des Consommateurs de Guinée s'insurge contre cette situation. M'Bany Sidibé demande à l'Etat de penser à soulager le papier de la ménagère en ce moment.



L'Aigleinfos : Pourquoi voulez-vous la renégociation du protocole d'accord des prix sur le marché qui avait été signé par la chambre de Commerce ?

M'Bany Sidibé : Nous voulons que les négociations se passent uniquement avec les vrais importateurs. La Chambre de commerce n'est qu'une association

et, au regard de la loi, seules les entités économiques que sont les importateurs, les prestataires et les industries peuvent être sanctionnées en cas de non-respect des dispositions relatives à la fixation des prix des denrées.

L'Aigleinfos : Mais vous savez qu'en Guinée, l'Etat n'a pas le monopole sur le marché. Et

les commerçants se plaignent souvent du dédouanement. Ce qui fait que les prix varient d'un commerçant à l'autre.

M'Bany Sidibé : Nous sommes dans une économie libérale. Il y a le principe de la liberté des prix, mais il existe aussi des dispositions prévues par la loi portant réglementation générale des prix et de la liberté des prix, qui doivent s'appliquer. On ne peut pas comprendre qu'on négocie les prix et que l'Etat perde une partie qui ne se retrouve pas, tout en constatant des prix discriminatoires sur le marché. Aujourd'hui, quand vous prenez le prix du riz, vous constatez que le prix fixé n'est pas uniforme. Nous voulons que la fixation des prix du riz soit comme celle du carburant et des autres biens stratégiques, qu'ils tiennent compte de tous les paramètres.

L'Aigleinfos : Vous plaidez depuis longtemps pour l'uniformisation des prix en Guinée mais cela n'a jamais porté. Le pays dispose-t-il aujourd'hui des mécanismes nécessaires ?

M'Bany Sidibé : Oui. Vous savez, par le passé, si nous ne nous étions pas élevés, le prix du riz aurait dépassé largement les 300 000 francs, allant jusqu'à 340 000, 350 000, voire 360 000 francs pour certains formats. Mais aujourd'hui, grâce à votre accompagnement et à notre engagement, le riz commence à revenir à des niveaux plus acceptables. Nous demandons que le riz de 25 % ne dépasse pas 200 000 francs et que le riz de 5 % du Brésil soit vendu à un prix raisonnable, ne dépassant pas 250 000 francs, sur la base de nos propres indicateurs.

Nous vous rassurons que la manière dont les prix sont fixés dans d'autres pays, nous allons y parvenir ici aussi. Nous ne nous fatiguerons jamais tant que ce ne sera pas fait. C'est un combat de longue haleine.

L'Aigleinfos : Donc vous êtes cette-fois convaincu que cela va porter ?

M'Bany Sidibé : Nous sommes convaincus que la Guinée deviendra comme les autres pays.

Il n'y a pas de secret : c'est l'engagement, la lutte, le combat et la persévérance. C'est pour cela que nous voulons impliquer tous les acteurs concernés : l'Association nationale de normalisation, l'Office de contrôle de qualité, la Direction nationale de la concurrence et les corps de contrôle, afin que chacun joue pleinement son rôle. Il ne s'agit pas seulement du prix, mais aussi du respect du poids et de la qualité des produits surtout à l'approche du mois de Ramadan et Carême, les consommateurs doivent être vigilants, notamment sur les dates de péremption, pour éviter les produits malsains ou périmés.

L'Aigleinfos : Merci à vous Monsieur M'Bany Sidibé, président de l'Union pour la Défense des Consommateurs de Guinée !

M'Bany Sidibé : C'est qui vous remercie et surtout pour votre soutien !

Entretien réalisé par Samuel Demba. D

Lire l'Aigle Infos, c'est lire la vérité et la vertu

Sécurité et Protection civile

Les annonces du nouveau ministre, Général Ahmed Mohamed Oury Diallo

Le mercredi 04 février 2026, le général Ahmed Mohamed Oury Diallo a été installé dans ses nouvelles fonctions de ministre de la sécurité et de la protection civile, en remplacement du général Bachir Diallo qui a passé 4 ans à la tête de ce département stratégique.



« Comme tous mes prédécesseurs, je rends ma copie et je suis heureux de n'avoir pas rendu une copie vierge ou à moitié remplie. Chers compagnons d'armes, le navire que j'ai pris avec vous le 21 octobre 2021, date de ma nomination, est arrivé à quai. Le temps pour moi de le quitter est arrivé (...). À tous les membres d'équipage que vous représentez ici, mes chers collègues, je vous demande de vous mettre au service du nouveau capitaine, au service de notre pays, en un mot, au service de sa sécurité pour être plus clair », a déclaré le ministre sortant, général Bachir Diallo. Quant au ministre entrant, Général Ahmed Mohamed Oury Diallo, il a décliné ses priorités en ces termes :

« Je m'inscris résolument dans cette dynamique de continuité et de progrès en parfaite cohérence avec les orientations du président de la République et du gouvernement. Mon action sera guidée par trois priorités majeures : le renforcement des capacités opérationnelles, la modernisation des

outils et des méthodes, et surtout, l'intensification de la formation continue de nos femmes et de nos hommes. Aujourd'hui, les enjeux sécuritaires dans la sous-région sont complexes, évolutifs et interdépendants. Ils exigent une réponse collective, coordonnée et anticipative fondée sur la complémentarité des services, la loyauté républicaine et la coopération permanente au seul service de la nation ».

Dans son intervention de circonstance, le ministre secrétaire général du gouvernement, Tamba Benoît Kamano, a indiqué ceci : « C'est un principe républicain qui consacre l'administration au-dessus de nos personnes qui sont tous de passage. L'administration reste et demeure, l'Etat est au-dessus de tout. Et c'est dans cette volonté d'ouverture que le chef de l'Etat donne la chance à chaque fille et fils de Guinée d'exercer des fonctions honorables au service de la nation. Être ministre, ce n'est pas juste un titre et encore moins ministre de la Sécurité et de la Protection civile »

Kèfina Diakitè



ISIC

Le syndicat renonce au débrayage, les revendications prises en compte

Un dénouement heureux a été trouvé entre les enseignants de l'Institut Supérieur de l'Information et de la Communication (l'ISIC) sur la menace de grève brandie par ces enseignants à cause du retard de paiement de leurs salaires. Le Secrétaire administratif du Syndicat National Autonome de l'Enseignement Supérieur de l'Institut Supérieur de l'Information et de la Communication de Kountia affirme être entré en possession de la totalité de trois mois dont la paie risquait de paralyser les cours.



L'Aigleinfos : Expliquez-nous la genèse de votre préavis de grève qui a failli paralyser les cours dans votre institut ?

Mohamed Soumaoro : C'est la section de synergie de l'ISIC qui avait déposé un préavis de grève. Elle réclamait le paiement de la subvention du troisième trimestre, en retard à cause des décaissements, ainsi que d'autres points.

L'Aigleinfos : Est-ce que ça a évolué ?

Mohamed Soumaoro : Des discussions ont été engagées avec les autorités de l'ISIC. Le ministère a dépêché une mission. Pendant trois jours, la section syndicale, le bureau national, l'inspection générale et les autorités de l'ISIC ont travaillé ensemble. Le préavis a été levé, car les points ont été réglés et un consensus a été trouvé.

L'Aigleinfos : Pourquoi cette question était particulière seulement qu'à l'ISIC ?

Mohamed Soumaoro : C'est la même question qu'on s'est posée. C'est une mesure gouvernementale qui remet en cause l'autonomie des institutions d'enseignement supérieur. Le mode de décaissement est lourd, fatigue les financiers et freine le fonctionnement normal des institutions.

L'Aigleinfos : Est-ce qu'au cours de vos discussions avec l'inspection générale du travail vous avez sollicité à ce que désormais le virement soit écarté de votre processus ?

Mohamed Soumaoro : Nous avons attiré l'attention de la délégation ministérielle. En tant que syndicat partenaire du gouvernement, nous défendons le travail.

Mais si une mesure nuit au bon fonctionnement des institutions, nous devons en discuter pour préserver leur autonomie financière et administrative.

L'Aigleinfos : Comment réagissez-vous à la fusion des départements de l'enseignement et de l'enseignement pré-universitaire ?

Mohamed Soumaoro : Nous ne portons pas de jugement politique. Pour nous, la question essentielle est la compétence des personnes appelées à gérer ces structures. Si les dirigeants sont compétents, même la fusion de quatre départements peut fonctionner correctement. Ce sont des directions qui vont faire le travail dans ce cadre. Il suffit seulement que les personnes choisies soient compétentes. Sinon il y a eu de l'innovation avec ce gouvernement.

L'Aigleinfos : Merci à vous Mohamed Soumaoro, le Secrétaire administratif du Syndicat National Autonome de l'Enseignement Supérieur de l'Institut Supérieur !

Mohamed Soumaoro : C'est moi qui vous remercie !

Entretien réalisé par Samuel Demba. D

INTERVIEW

Education

Les enseignants contractuels rejettent la désignation de Alsény Mabinty Camara au sein du processus d'intégration

Le porte-parole national des enseignants contractuels communaux non retenus à la fonction publique est très remonté contre la fonction publique, d'avoir désigné le coordinateur général des nouveaux fonctionnaires locaux pour les représenter dans le processus d'intégration. Mamadou Diaka Sow estime que Alsény Mabinty Camara est mal placé pour siéger en leur nom d'autant plus que dit-il, ce dernier constituerait un bâton dans leur roue. Une colère qu'il a exprimée dans un entretien accordé à votre hebdomadaire.



L'Aigleinfos : Récemment, le ministère du Travail et de la Fonction publique a adressé un courrier à l'intersyndicale conformément au protocole d'accord signé le 3 janvier dernier par rapport à la désignation d'un représentant syndical pour le processus de votre intégration. Comment avez-vous réagi à cette décision du département ?

Mamadou Diaka Sow : Déjà, nous apprécions le fait que le gouvernement, à travers le ministère du Travail et de la Fonction publique, ait eu l'amabilité d'adresser le courrier dans l'idéal de respecter le protocole d'ac-

cord de décembre.

L'Aigleinfos : Au vu de l'évolution des choses, nous avons appris que Alsény Mabinty Camara est celui qui va siéger au nom des enseignants concernés. Est-ce que vous êtes d'accord sur ce choix ?

Mamadou Diaka Sow : Nous avons été très surpris et indignés de voir qu'au-delà des trois structures syndicales de l'intersyndicale FSPE, SLECG et SNE, signataires du protocole d'accord, la Fonction publique s'est permise d'adresser un courrier à une autre entité qui s'est appelée ex-coordonateur des enseignants

contractuels en vue de traiter le dossier des enseignants communaux non retenus que nous sommes. Chose que nous déplorons. Toutes les structures syndicales de l'éducation ont rejeté, d'autant plus que la personne à qui le courrier est adressé n'est plus non seulement contractuelle, ni encore victime ou concernée par la régularisation des enseignants contractuels communaux non retenus.

L'Aigleinfos : Pourquoi récusiez-vous la désignation de monsieur Alsény Mabinty Camara ?

Mamadou Diaka Sow : Ce n'est ni le SNE, ni le SLECG, ni la FSPE qui a désigné ce monsieur-là. C'est une personne qui n'a rien à voir avec nous, une personne qui a critiqué la grève, qui a critiqué les enseignants contractuels, qui a dit que nous avons abandonné nos collègues au détriment de la politique. Pourquoi mêler cette personne au dossier des enseignants contractuels ? C'est incohérent et injuste. La Fonc-

tion publique se contredit, car elle sait. Si la Fonction publique s'adresse à une autre entité, c'est une manœuvre visant à écarter les véritables contractuels pour infiltrer d'autres personnes. Nous n'allons pas accepter cela. C'est la même Fonction publique qui a adressé un courrier à l'intersyndicale et qui a encore désigné monsieur Alsény Mabinty Camara.

L'Aigleinfos : Est-ce que vous confirmez ne pas avoir reçu de courrier, en tant que principaux concernés ?

Mamadou Diaka Sow : Oui, je confirme n'avoir reçu aucun courrier de la Fonction publique. Cela a été une surprise pour tout le monde. C'est pour cette raison que les enseignants contractuels des 33 préfectures et leurs représentants ont rejeté en bloc cette entité, car ils n'ont plus confiance. C'est cette même entité qui a renoncé à deux ans et six mois de salaire, qui nous a qualifiés de mécaniciens après la sortie des arrêtés, qui a favorisé l'engagement de 10 000 personnes au détriment de 14 000 en situation régulière. C'est encore cette entité qui a travaillé sur le dossier des primes de six millions. À ce jour, je n'ai rien reçu, mes représentants non plus, et dans plusieurs préfectures comme Boké, personne n'a reçu ces primes.

L'Aigleinfos : Et si la désignation de Alsény Mabinty restait maintenue, qu'allez-vous faire

?

Mamadou Diaka Sow : Ce serait une catastrophe. Les syndicats signataires se retireraient. De notre côté, nous organiserions des manifestations et appelions nos collègues de l'intérieur à rallier Conakry. Nous avons saisi nos structures syndicales et leurs secrétaires généraux afin qu'ils interpellent le ministre de la Fonction publique et le président du dialogue social. Nous préparons également des courriers officiels pour que la situation soit rectifiée rapidement, afin que les travaux commencent.

L'Aigleinfos : Est-ce que vous imaginez que tout retard risque de vous faire dépasser le mois de Ramadan sans arrêté d'engagement.

Mamadou Diaka Sow : Nous allons interpeller le président de la République et le Premier ministre, qui a promis de solder le dossier des contractuels pour éviter de nouvelles crises dans le secteur de l'éducation, alors que les besoins dépassent 18 000 enseignants.

L'Aigleinfos : Merci à vous Monsieur Mamadou Diaka Sow pour votre disponibilité !

Mamadou Diaka Sow : C'est moi qui vous remercie !

Entretien réalisé par Samuel Demba. D

États-Unis

L'émissaire de Trump annonce le retrait de 700 policiers de l'immigration de Minneapolis

L'émissaire de Donald Trump à Minneapolis, Tom Homan, a annoncé mercredi 4 février le retrait de 700 policiers de l'immigration tout en assurant qu'il resterait sur place tant que « tout ne serait pas terminé » dans cette ville du nord des États-Unis.

L'émissaire de Donald Trump à Minneapolis, Tom Homan, a annoncé mercredi le retrait avec effet immédiat de 700 policiers de l'immigration. Un geste de désescalade après des semaines de fortes tensions dans la ville marquée par la mort de deux manifestants abattus par des agents fédéraux. À l'approche des élections de mi-mandat en novembre, Minneapolis risque de devenir un bourbier politique pour le président américain.

Sur les milliers d'agents opérant souvent masqués dans les rues de Minneapolis, qui vit depuis plusieurs semaines au rythme de ces raids visant à arrêter des immigrés en situation irrégulière, objectif prioritaire du président américain, Tom Homan a affirmé que les autorités fédérales allaient « retirer 700 personnes », des « membres des forces de l'ordre » du terrain avec « effet immédiat ». Environ deux milliers de policiers resteront donc sur place, contre 150 avant le lancement de ces raids.

Un geste de désescalade annoncé lors d'une conférence de presse ce 4 février par l'émissaire de Donald Trump, tout en

maintenant une pression certaine puisqu'il a dit qu'il resterait sur place tant que tout ne serait pas terminé. « Nous n'avons jamais eu ce genre de coopération à ce niveau » avec les autorités locales, s'est félicité Tom Homan. L'émissaire présidentiel s'est toutefois montré ferme : « Je vais être clair. Le président Trump a bien l'intention de procéder à des expulsions massives au cours de son mandat et les opérations de contrôle de l'immigration vont se poursuivre tous les jours. » Minneapolis vit depuis plusieurs semaines au rythme de raids visant à arrêter des immigrés en situation irrégulière, objectif prioritaire du président américain Donald Trump. Depuis le début du mois de janvier 2026, la police a tué deux citoyens américains : Renee Good, mère de famille de 37 ans abattue par balles par un agent de ICE, et Alex Pretti, un infirmier de 37 ans lui aussi abattu de dix coups de feu par des agents de ICE. Ces deux Américains tués par des agents fédéraux de l'immigration ont provoqué une onde de choc dans le pays.

RFI

PIÈCE À CONVICTION

Revue de Presse Comparative & Analyse de la Fraude Éditoriale

Objet : Démonstration technique de l'absence de rédaction et de la pratique du «copier-coller» au sein du journal Le Renard par rapport aux standards de L'Aigle Infos.

1. Comparaison de la qualité et de l'originalité

à plus de 90%.

Ce tableau met en opposition la démarche journalistique de votre rédaction et la pratique de «recyclage» constatée chez la partie adverse.

Critères d'Évaluation	L'Aigle Infos (Modèle de Vertu)	Le Renard (Pratique de Boutique)
Origine des Textes	Reportages originaux, enquêtes de terrain et analyses de fond sur la souveraineté (ex : Dossier Groenland).	"Copier-coller" intégral d'articles issus du web ou de dépêches, sans mention de source ni plus-value locale.
Structure Éditoriale	Hierarchisation de l'information (Éditorial, National, Économie, International).	Accumulation de textes disparates sans ligne éditoriale cohérente.
Régularité Réelle	Respect des cycles de parution avec un contenu renouvelé à 100% à chaque numéro.	Pratique de la reconduction : le contenu d'un numéro est dupliqué sur le suivant pour simuler une activité.
Ressources Humaines	Équipe de journalistes et reporters identifiés.	Néant. Aucun journaliste connu, pas de siège social physique.

2. Zoom sur la fraude : Le phénomène de «Reconduction»

Monsieur le Juge, la fraude ne réside pas seulement dans le vol de contenu, mais dans la multiplication fictive des parutions pour capter la subvention :

• **Le Constat :** Le journal Le Renard a déclaré 43 parutions pour 2025.

• **La Preuve de la Mauvaise Foi :** Une analyse croisée montre que le numéro N et le numéro N+1 présentent des textes identiques

• **L'Objectif :** Atteindre le quota de la HAC pour toucher le «butin» financier, tout en minimisant les coûts (pas d'impression réelle pour tous les numéros, pas de rédaction à payer).

3. La Preuve par les chiffres et les listes (L'imposture du titre)

Pour soutenir l'accusation d'usurpation de titre qui sera débattue le 11 février, voici le contraste entre la réalité et la fabrication :

• **La Prorogation fantôme :** Une liste de seulement 13 personnes a prétendu engager l'avenir de l'association.

• **Le Congrès de façade :** Une liste de 41 noms a été produite pour le 16 janvier, mais elle est truffée d'anomalies : prénoms et noms sans mention des organes de presse correspondants,

signatures douteuses.

• **Le Vice de forme :** Comment un journal comme Le Renard, sans personnel ni siège, peut-il prétendre présider une association d'éditeurs ?

4. Note à l'attention du Tribunal L'article de fond sur le Groenland publié par nos services démontre que la presse guinéenne peut traiter de grands enjeux internationaux avec sérieux. À l'opposé, la pratique de M. Soumah consiste à utiliser le titre d'éditeur comme un simple instrument de captation de fonds publics.

En conclusion :

1. **L'usurpation** est prouvée par l'absence de mandat valide après le 23 novembre 2025.

2. **La mauvaise foi** est prouvée par la confusion entre «journalistes» et «éditeurs» faite à la barre.

3. **Le préjudice** est prouvé par l'utilisation de contenus «copier-coller» pour justifier des subventions indues.

La Rédaction

Lire l'Aigle Infos, c'est lire la vérité et la vertu

Groenland L'humeur prédatrice de Trump

La tentative du président américain Donald Trump de «s'emparer» du Groenland constitue une tentative néocoloniale de la part d'un «shérif» mondial qui ne respecte manifestement pas la souveraineté nationale et les droits fondamentaux de l'île.



Des manifestations ont donc eu lieu à Nuuk, la capitale – les plus importantes de l'histoire du Groenland – et à Copenhague, avec des slogans tels que «Le Groenland n'est pas à vendre» et «Le Groenland appartient aux Groenlandais», soulignant ainsi la volonté d'autodétermination. Parallèlement, les sondages montrent qu'environ 85% des Groenlandais rejettent la perspective d'un rattachement aux États-Unis. Le Premier ministre groenlandais, Jens-Frederik Nielsen, âgé de 34 ans, a par ailleurs qualifié ces pressions d'«irrespectueuses» et a appelé à la fin des menaces et des discours d'annexion «entre amis».

La Première ministre du Danemark, Mette Frederiksen, s'exprimant au Parlement le mardi 20 janvier 2026, a déclaré : « Nous traversons une période sombre » et a précisé que «le Danemark ne peut négocier sa souveraineté, son identité, ses frontières et sa démocratie».

Le revirement ultérieur du président américain Donald Trump concernant son projet d'occuper le Groenland par la force militaire et l'annulation des droits de douane supplémentaires imposés

à huit États membres européens de l'OTAN qui s'opposaient à son projet d'acquisition de l'île sont phénoménaux, car ses dispositions agressives et conquérantes n'ont en réalité pas diminué du tout, tandis que la «fracture» au sein de l'axe euro-atlantique s'est approfondie, mettant à l'épreuve la cohésion du monde occidental. Mais voyons quelles sont les données concernant le Groenland et pourquoi cette île est si importante. Le Groenland est la plus grande île de notre planète, avec une superficie de 2 166 086 kilomètres carrés. L'Australie, bien que plus vaste, est considérée comme un continent et non une île. Le Groenland est actuellement une île autonome et membre du Royaume du Danemark, lequel est membre de l'OTAN et allié des États-Unis depuis 1721.

Le Groenland était une colonie danoise jusqu'en 1953. Depuis, il est un comté du Danemark. Il est autonome depuis 1979 et, en 2009, il s'est vu octroyer une autonomie encore plus grande, avec le droit d'exploiter ses ressources naturelles, une mesure que beaucoup ont perçue comme prélude à une indépendance to-

tale.

Le chef de l'État est le roi Frédéric X du Danemark (depuis le 14 janvier 2024), représenté par un haut-commissaire. Le chef du gouvernement est le Premier ministre, élu par le Parlement. Le gouvernement est également élu par le Parlement, appelé Lands-tinget. Les 31 membres du Parlement sont élus par le peuple au scrutin proportionnel simple dans des circonscriptions plurinominales et leur mandat dure 4 ans. Toute personne âgée de 18 ans ou plus a le droit de vote.

La majorité de la population, qui s'élève à environ 56 000 personnes, est composée d'Inuits (Esquimaux), qui se sont mélangés aux premiers colons européens (d'origine danoise et norvégienne) et parlent le groenlandais et le danois.

Cette île arctique est géographiquement située en Amérique du Nord, tandis que sur les plans culturel, démographique et politique, le Groenland est une île liée à l'Europe. Au sud-est du Groenland se trouvent l'océan Atlantique et l'Islande, à l'est la mer du Groenland, au nord l'océan Arctique et à l'ouest la baie de Baffin et le Canada.

La majeure partie de l'île, soit environ 80 % de sa superficie (1 700 000 km²), est recouverte d'une immense calotte glaciaire. Seules les zones côtières sud-ouest et sud-est, qui représentent les 20 % restants, sont libres de glace. Il s'agit de la seule zone habitée et non recouverte de glace, mais elle est aride, parsemée de rochers, de fjords et d'îlots. Chaque été, pendant deux mois, elle connaît le «soleil de minuit», une lumière continue, tandis qu'en hiver, elle subit la «nuit polaire»,

une obscurité permanente.

Le Groenland ne possède pas de réseau routier développé reliant les villes et les villages. Les transports se font principalement par voie maritime et aérienne, avec des aéroports et des héliports répartis sur l'ensemble du territoire. Sur terre, les déplacements se font en motoneige et en traîneau. L'économie de l'île, dont la monnaie est la couronne danoise et dont le PIB est estimé par la Banque mondiale entre 3,5 et 4 milliards de dollars, repose sur la pêche, qui représente 95 % des exportations du Groenland, et sur la transformation du poisson, une activité industrielle majeure. Quelques habitants pratiquent également une agriculture de subsistance sur la côte sud-ouest, où ils élèvent des bovins, des ovins et de la volaille.

Le Groenland n'est donc pas riche au sens conventionnel du terme, ses ressources étant largement sous-exploitées. Son économie est petit et, pour «survivre», il reçoit une subvention annuelle de 520 millions d'euros du Danemark, soit environ 9 000 euros par habitant. C'est aussi pourquoi nombre d'habitants de l'île hésitent à réclamer une indépendance immédiate du Danemark, qui a par le passé fait preuve de comportements coloniaux.

Le Groenland possède également des gisements d'or, d'uranium et de charbon. Selon des recherches récentes, on y trouve aussi des gisements de pétrole et de gaz naturel. Son territoire recèle également d'importants gisements de terres rares. D'après des données fiables, 25 des 34 minéraux que la Commission européenne a classés comme «matières premières critiques» sont présents sur l'île.

Les États-Unis, cependant, ne considèrent pas le Groenland comme un simple réservoir de matières premières, mais comme une île d'une valeur stratégique qui garantit l'accès, la surveil-

lance et la défense au-dessus des corridors de l'Atlantique Nord et de l'Arctique.

Sur le plan militaire, les États-Unis exploitent déjà la base spatiale de Pituffik au nord-ouest du Groenland, près de Kanak, l'une des villes les plus septentrionales du monde. Cette base abrite des radars d'alerte précoce, intégrés au réseau de défense antimissile américain, et constitue un élément avancé du système NORAD pour la détection des tirs de missiles balistiques traversant l'Arctique.

Le Danemark, quant à lui, renforce constamment sa présence dans la région grâce à de nouveaux navires de guerre, des drones et une infrastructure satellitaire.

En conclusion, je tiens à souligner que seuls les habitants du Groenland sont compétents pour décider du sort et de l'avenir de l'île. Il est inacceptable que notre monde, la communauté internationale, devienne un monde où les principes du droit international sont bafoués, réduits à néant, et où règne la loi du plus fort. Par conséquent, toute personne démocrate et rationnelle ne peut s'empêcher de crier haut et fort : «Trump, ne touchez pas au Groenland!».



Isidoros Karderinis, journaliste, correspondant de presse à l'étranger accrédité par le ministère des Affaires étrangères de Grèce, membre régulier de l'Association des correspondants de presse à l'étranger grecs, romancier, poète et parolier.

Commune de Ratoma

Le cri du cœur des riverains de la décharge de Dar-es-salam

Pendant que les discours officiels vantent la «Refondation», au cœur de la commune de Ratoma, les citoyens de Dar-es-salam exposent leur santé dans une indifférence coupable. La décharge, devenue une montagne de honte, crache quotidiennement une fumée toxique qui sème la maladie et le désespoir. Enquête sur un crime environnemental à ciel ouvert.



À Conakry, il existe un sommet que personne ne souhaite gravir : la montagne d'ordures de Dar-es-salam. Ce monstre de déchets, qui culmine au-dessus des habitations, n'est pas seulement une verrue esthétique dans le

paysage de notre capitale ; c'est un volcan de poison qui consume lentement la vie des riverains.

1. Un brouillard de mort sur Ratoma

Chaque matin, les habitants de Dar-es-salam ne se réveillent pas avec l'odeur du café, mais avec celle de la mort. Une fumée âcre, lourde et persistante s'échappe des entrailles de la décharge. Ce n'est pas une simple vapeur, c'est un cocktail chimique né de la combustion lente de plastiques, de métaux et de déchets organiques en décomposition.

Cette fumée est respirée par tous : du nourrisson au vieillard. Elle s'infiltre dans les foyers, imprègne les vêtements et sature les poumons. Les maux sont, comme le disent les victimes, **indiscibles**.

2. Le bilan médical de l'incurie

Sur le terrain, le constat est alarmant. Les cliniques de proximité ne désespèrent pas, accueil-

lant des patients souffrant de :

- **Pathologies respiratoires chroniques** : Asthme, bronchites sévères et insuffisances pulmonaires.

- **Infections cutanées** : Des éruptions et des dermatoses inexpliquées dues au contact avec l'air saturé.

- **Troubles oculaires** : Des irritations permanentes qui menacent la vue des plus fragiles.

La population de Ratoma est condamnée à une double peine : vivre dans la précarité et payer de sa vie la mauvaise gestion des déchets urbains.

3. La Vérité du terrain contre les promesses de papier

Fidèle à la pensée de Fénelon, notre journal rappelle que « l'homme digne d'être écouté est celui qui ne se sert de la parole que pour dire la vérité ». La vérité ici est brutale : le plan de gestion des déchets semble s'être arrêté au pied de cette montagne.

Alors que des millions sont investis dans l'assainissement, Dar-es-Salam reste le point noir de la République. Le contraste est

saissant avec la fierté que nous devrions avoir pour notre environnement. Si nous ne sommes pas capables de protéger l'air que respirent nos enfants à Conakry, comment pouvons-nous prétendre à une souveraineté véritable ?

4. L'Urgence d'agir

On ne peut plus se contenter de «surveiller» la décharge avec des gendarmes ou des techniciens. Il faut une solution radicale : la fermeture, le déplacement et le traitement scientifique de ce site. La santé publique n'est pas une variable d'ajustement budgétaire. C'est un droit constitutionnel.

Le Regard de L'Aigle Infos : Nous ne laisserons pas le silence étouffer les cris de Dar-es-salam. Une société qui accepte de voir ses membres mourir à cause de ses propres déchets est une société qui a perdu sa boussole morale. La vertu, c'est aussi l'écologie.

La Rédaction de L'Aigle Infos

Nouvelle équipe gouvernementale L'analyste qu'en fait Dr Ben Youssouf Keita

Dans une interview accordée à *Africaguinee.com*, Dr Ben Youssouf Keita, ancien président de la Commission Santé au Parlement réagit à la formation du premier gouvernement de la Ve République.



« Il y a de l'espoir avec cette nouvelle équipe dirigée par Amadou Oury Bah, dans une démocratie véritablement retrouvée, avec le retour à l'ordre constitutionnel, qui consacre le retour en force de la Guinée sur la scène internationale, notamment au sein des institutions internationales. Les collaborations bilatérales et

multilatérales seront franches et profitables, surtout pour la Guinée. Nous avons vu la composition du gouvernement et nous en sommes satisfaits. Nous demandons que chaque membre applique à la lettre sa feuille de route afin que la Guinée amorçe enfin son décollage économique. », a indiqué Dr Ben Youssouf Keita.

ta.

A la question de savoir si ce gouvernement a répondu aux attentes nées de la transition, il a répondu en ces termes : « La question est trop tôt posée. C'est au pied du mur qu'on juge le maçon. Pour le moment, nous gardons l'espoir. Étant donné que certains ministres ont été reconduits, nous les avons déjà vus à l'œuvre. S'ils ont été reconduits, c'est parce qu'ils ont donné de bons résultats. Nous pensons qu'avec le sang neuf injecté, qui est aussi de bonne qualité, il y a, une fois de plus, de l'espoir. Peut-être que dans six mois, nous pourrions les évaluer. Et je pense que cette évaluation sera satisfaisante. »

A propos de l'arrivée de Mme Khaïté Sall à la tête du ministère de la Santé, il dira : « D'abord, il s'agit d'un poste de souveraineté, si l'on peut le dire ainsi, car

la santé et l'hygiène constituent un département très important, au même titre que celui de l'Enseignement supérieur, pour ne citer que ces deux exemples, aujourd'hui occupés par des femmes.

Pour nous, l'arrivée de Mme Khaïté Sall au ministère de la Santé augure de très bonnes perspectives. Je voudrais dire que le ministre n'est pas forcément le plus intelligent ni le plus instruit de son département. Il n'est ni le plus jeune ni le plus âgé. Il est avant tout un leader, chargé de conduire à bon port la politique du Président de la République, élu sur un projet de société.

Le poste de ministre n'exige pas obligatoirement une formation spécifique du secteur concerné. Un administrateur peut être ministre de la Défense, tout comme un militaire de carrière peut être nommé ministre de la Santé. Un juge peut devenir ministre des Infrastructures. Cela signifie que le ministre doit surtout savoir s'entourer d'une bonne équipe, composée de technocrates compétents.

C'est pour cette raison que dans tous les ministères existent des bureaux d'études stratégiques, où l'on retrouve des cadres pétris d'expérience, spécialistes de leurs domaines. Dans le secteur de la santé, par exemple, on y trouve des médecins titulaires de PhD ou de masters, avec une grande expérience et une solide formation.

Ce sont eux qui font le gros du travail. Le ministre est là pour les écouter, orienter, prendre les décisions et signer. Ainsi, l'arrivée de Mme Khaïté Sall est une très bonne chose. Il n'est donc pas obligatoire d'être médecin pour être ministre de la Santé. D'ailleurs, son prédécesseur, le Dr Diouhé, n'est pas médecin, mais pharmacien. Encore une fois, un administrateur, un ingénieur ou un juriste peut être ministre de la Santé, tout comme un médecin peut occuper le poste de ministre de l'Administration du territoire. L'essentiel est que le ministre sache s'entourer d'une équipe dynamique et compétente. »

Kéfina Diakité

Afrique En Guinée, la nomination du nouveau ministre de la Justice interroge

En Guinée, le président Mamadi Doumbouya forme son gouvernement au compte-goutte. Dans ce premier gouvernement depuis son élection à la présidence, nombre de personnalités qui l'ont soutenu durant la campagne électorale restent à leur poste, comme le Premier ministre Bah Oury. Mais une nomination fait beaucoup parler : celle d'Ibrahima Sory II Tounkara au ministère de la Justice et des Droits de l'homme. Ce juge est connu et respecté en Guinée, c'est lui qui a instruit et dirigé le procès du massacre 28 septembre 2009. Il a pris ses fonctions ce mercredi 4 février 2026 et la société civile attend déjà beaucoup de lui.



Lunettes de vue noire et sobre boubou blanc : lors d'un point presse au ministère, le nouveau ministre guinéen de la Justice, Ibrahima Sory II Tounkara s'est exprimé pendant près de dix minutes ce mercredi 4 février 2026. Le garde des Sceaux prône une justice indépendante.

« Sachant que la justice guinéenne, à tort ou à raison, est, nous le savons tous, décriée et cataloguée: il nous revient d'inverser cette tendance, dans le but de l'instauration d'une véritable justice respectueuse des Droits de l'homme », a-t-il déclaré.

Le ministre de la Justice a présenté un plan en plusieurs points, insistant sur la « protection effective des libertés fondamentales », l'« accès équitable à la justice » et la « prévention des violations des droits de l'Homme ».

Des attentes importantes, dans un « contexte de répression » Au sein de la société civile, Ibrahima Sory II Tounkara est une personnalité respectée. Mais à la

suite de nombreuses arrestations et disparitions depuis la prise du pouvoir de Mamadi Doumbouya, les attentes sont grandes.

« Dans un contexte de répression entretenu par la junte, j'espère le juger sur le courage à faire face aux crimes commis en Guinée depuis l'arrivée de la junte au pouvoir, indique Ibrahima Diallo, responsable du Front national pour la défense de la Constitution (FNDC). Au-delà du FNDC, l'opinion saura bien le juger. »

L'opposition politique? qui dénonce aussi des arrestations arbitraires dans ses rangs, n'a pas, pour le moment, commenté la nomination d'Ibrahima Sory II Tounkara au ministère de la Justice.

RFI



5ème République La composition de la première équipe gouvernementale

Après son élection et son investiture comme Président de la République de Guinée, M. Mamadi Doumbouya a nommé les 29 membres de la nouvelle équipe gouvernementale dirigée par Amadou Oury Bah. Il s'agit de 27 ministres et deux secrétaires généraux.



Amadou Oury BAH

Premier Ministre, Chef du Gouvernement

1. Ministre de la Justice et des Droits de l'Homme (M. Ibrahima Sory II Tounkara) ;
2. Ministre de la Défense Nationale (M. Aboubacar Sidiki Camara) ;
3. Ministre de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation (M. Ibrahima Kalil Condé) ;
4. Ministre de la Sécurité et de la Protection Civile (Général Ahmed Mohamed Oury Diallo) ;
5. Ministre des Affaires Étrangères, de l'intégration africaine et des Guinéens établis à l'étranger (Dr. Morissanda Kouyaté) ;
6. Ministre de l'Economie, des Finances et du Budget (Mme Mariama Ciré Sylla) ;
7. Ministre du Plan, de la Coopération Internationale et du Développement (M. Ismaël Nabé) ;
8. Ministre de la Modernisation de l'Administration et de la Fonction Publique (M. Faya François Bourouno) ;
9. Ministre de l'Emploi, du Travail et de la Protection Sociale (M. Mory Condé) ;
10. Ministre des Mines et de

- la Géologie (M. Bouna Sylla) ;
11. Ministre de l'Agriculture (Mme Aminata Kaba) ;
12. Ministre de l'Élevage (M. Félix Lamah) ;
13. Ministre de la Pêche et de l'Économie Maritime (M. Fasso Théa) ;
14. Ministre de l'Industrie et du Commerce (Mme Fatima Camara) ;
15. Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (Dre Diaka Sidibé) ;
16. Ministre de l'Éducation Nationale, de l'Alphabétisation, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle (M. Alpha Bacar Barry) ;
17. Ministre de la Culture, du Tourisme et de l'Artisanat (M. Moussa Moïse Sylla) ;
18. Ministre de la Santé et de l'Hygiène Publique (Mme Khaïté Sall) ;
19. Ministre de la Femme, de la Famille et des Solidarités (Mme Patricia Adeline Lamah) ;
20. Ministre de la Jeunesse et des Sports (M. Mamadou Cellou Baldé) ;

21. Ministre des Infrastructures (M. Facinet Sylla) ;
22. Ministre des Transports porte-parole du Gouvernement (M. Ousmane Gaoual Diallo) ;
23. Ministre de la Communication, de l'Économie Numérique et de l'Innovation (M. Mourana Soumah) ;
24. Ministre de l'Environnement et du Développement Durable, porte-parole adjointe du Gouvernement (Mme Djamé Diallo) ;
25. Ministre de l'Énergie (M. Laye Sékou Camara) ;
26. Ministre de l'Assainissement, de l'Hydraulique et des Hydrocarbures (M. Aboubacar Camara) ;
27. Ministre de l'Urbanisme, de l'Habitat et de l'Aménagement du Territoire (M. Mohamed Lamine Sy Savané) ;
28. Secrétaire Général du Gouvernement avec rang de Ministre (M. Tamba Benoît Kamano) ;
29. Secrétaire Général des Affaires Religieuses avec rang de Ministre (Elhadj Karamo Diawara).

A noter que l'ancien PM Bernard Gomou et d'autres anciens ministres (Fana Soumah, Abdoulaye Mahamadou Diallo, Rose Pola Pricemou) ont été nommés dans la foulée conseillers à la Présidence de la République.

Mamadou Oury

Lire l'Aigle Infos.
c'est lire la vérité
et la vertu

Togo

Des opposants critiques suite à l'extradition de l'ex-chef de la junte burkinabè Damiba

Plus de 15 jours après l'extradition précipitée du lieutenant-colonel Damiba du Togo vers le Burkina Faso, aucune nouvelle de l'ex-dirigeant burkinabè n'a été donnée. Les voix de protestations sont nombreuses à critiquer les conditions de ce renvoi vers son pays d'origine. L'ANC, principal parti d'opposition togolais, a dénoncé le 2 février une extradition qui bafoue les « principes juridiques et moraux les plus élémentaires ». D'autres juristes émettent des doutes sur cette procédure d'extradition vers Ouagadougou.



Consternation et réprobation suite à la remise aux autorités ouagalaises de Paul-Henri Sandaogo Damiba, qui a dirigé le Burkina Faso en 2022 suite à un coup d'État. L'Alliance nationale pour le changement (ANC), principal parti d'opposition au Togo, tient « les autorités de l'État togolais responsables des conséquences humaines, politiques et juridiques de cette extradition », concernant celui que la junte au pouvoir à Ouagadougou accuse d'avoir fomenté plusieurs coups d'État contre elle.

« C'est une violation flagrante du droit international, du droit d'asile, et même des valeurs humanistes que le Togo prétend défendre, accuse Jean-Pierre Fabre, président de l'ANC, au micro de Frédéric Garat. C'est une trahison des obligations internationales du Togo, exécutée au mépris de la vie et de la sécurité d'un réfugié politique. »

« Il avait le droit de saisir la Cour suprême »

Si cette dénonciation est de bonne guerre de la part d'un des principaux partis d'oppositions togolais, elle est rejointe sur le strict plan juridique par l'ensemble des

défenseurs de droits humains, à l'instar de Pape Ibrahima Kane, co-fondateur de la Rencontre africaine pour la défense des droits de l'homme (Raddho). « Un réfugié ne peut jamais être renvoyé dans le pays qu'il a quitté par craintes pour sa vie, martèle-t-il. La deuxième chose qui a été bafouée, c'est le droit à un procès équitable. Monsieur Damiba est arrêté le 16 janvier, jugé le 17 janvier et remis aux autorités burkinabè le même jour. Le citoyen Damiba avait le droit de saisir la Cour suprême pour savoir si son extradition était légale ou pas. »

Si les conditions d'extradition de Paul-Henri Sandaogo Damiba laissent perplexes la plupart des juristes concernant sa légalité, la famille de l'intéressé, elle, reste sans aucune nouvelle de l'ex-président de la transition burkinabè. Le gouvernement togolais avait confirmé le 20 janvier 2026 avoir extradé le 17 janvier vers le Burkina Faso l'ex-lieutenant-colonel. Paul-Henri Sandaogo Damiba avait pris le pouvoir en janvier 2022 lors d'un putsch contre le président élu de l'époque, Roch Marc Christian Kaboré, avant d'être à son tour renversé neuf mois plus tard par le capitaine Ibrahim Traoré. Ce dernier est toujours au pouvoir.

Le lieutenant-colonel Damiba avait, lui, trouvé refuge depuis octobre 2022 à Lomé. Alors qu'il se trouvait en exil au Togo, il était régulièrement accusé de vouloir déstabiliser la junte qui lui a succédé.

RFI

Investigation

AGEPI, le scandale du « Copier-Coller » ou le crépuscule d'une mafia du gain facile

Alors que les autorités de régulation renforcent les mécanismes de contrôle pour assainir le secteur médiatique, une partie de la presse imprimée s'enfonce dans une imposture éditoriale sans précédent. Entre parutions fantômes, journaux sans rédaction et recyclage de contenus, enquête sur un système qui tente de transformer l'aide publique en butin personnel.



La transparence est une exigence de chaque instant. Pour garantir la régularité de la presse, la Haute Autorité de la Communication (HAC) a pris des mesures concrètes en sollicitant le concours de la gendarmerie pour surveiller le dépôt effectif des journaux. Cependant, derrière cette rigueur administrative, certains acteurs malintentionnés rivalisent d'ingéniosité pour contourner l'éthique journalistique et s'assurer un accès indu aux subventions.

1. Le Renard : L'art de la reconduction systématique

Le cas d'Aboubacar M'Mah Soumah et de son journal Le Renard est symptomatique de cette dérive. Pour la subvention 2025, cet organe a affiché une mutation soudaine en hebdomadaire avec **43 parutions sur 52**. Mais à quel prix ?

Nos investigations révèlent une pratique qui frise l'escroquerie intellectuelle : la reconduction pure et simple des numéros. Dans sa soif de gain facile, le patron du journal se contente de dupliquer le contenu d'un numéro sur le suivant, sans aucun travail de terrain ni personnel de rédaction. Sans siège social identifié, cette «bou-

tique» médiatique se résume à une machine à copier-coller, trahissant ainsi la mission d'information du public.

2. Le système Aminata : La prolifération des «Organes dormants»

Le clan sortant semble avoir érigé le détournement de l'esprit de la loi en mode de gestion. Dame Aminata Camara multiplie les titres pour gonfler artificiellement sa part du gâteau :

- **Guinée Soir** : Un titre créé opportunément, affichant seulement **5 parutions**, mais prétendant aux mêmes privilèges que les organes réguliers.

- **Guinée Actuelle** : Le titre phare du clan plafonne à **44 parutions**, complétant ce tableau d'un professionnalisme à géométrie variable.

Pendant que ces structures se nourrissent de «copier-coller», elles s'éloignent de l'objectif de contenu original et objectif que le public et le régulateur appellent de leurs vœux.

3. Les sites d'information : La nouvelle fierté nationale

Face à ces manœuvres de la presse imprimée «mafieuse»,

le paysage médiatique trouve son salut dans le numérique. Le Président de la HAC lui-même l'a souligné : les sites d'information sont devenus la fierté de la Guinée. En misant sur le respect strict de leurs statuts et une production originale non négociable, ils occupent l'espace que les «tigres de papier» ont déserté par paresse et malhonnêteté.

4. Le verdict de la Justice comme seul horizon

Le 11 février prochain, le Tribunal de Première Instance de Kaloum se penchera sur l'**usurpation de titre**. Ce sera l'occasion de rappeler qu'on ne peut se prétendre éditeur sans respecter les règles de base du métier. Dame Aminata, qui tente de justifier son maintien illégal par une prétendue surcharge des journalistes — confondant ainsi patrons et employés — devra faire face à la réalité des faits.

Comme l'écrivait Fénelon : « *L'homme digne d'être écouté est celui qui ne se sert de la parole que pour la pensée, et de la pensée que pour dire la vérité et la vertu* ». Fidèle à cette ligne, L'Aigle Infos continuera de dénoncer ceux qui voient dans la presse un butin plutôt qu'un sacerdoce. La neutralité affichée par la HAC, en attendant les décisions de justice du 11 et du 18 février, place désormais les usurpateurs face à leur destin judiciaire.

La Rédaction de L'Aigle Infos

*Lire l'Aigle Infos,
c'est lire la vérité
et la vertu*

Mouvement "Les Réformateurs"

Les confidences de Lamarana Pety Diallo

Dans une interview accordée à *Africaguinee.com*, Pr. Lamarana Pety Diallo du mouvement « *Les Réformateurs* », parle entre autres de ses rapports avec Cellou Dalein Diallo et de son soutien au président Mamadi Doumbouya, et de la reconduction du PM Amadou Bah Oury à la Primature.



Parlant de ses rapports avec le président de l'UFDG, Elhadj Cellou Dalein Diallo, Pr. Lama-

rana Pety Diallo dira ceci : « Les rapports avec le président de l'UFDG restent des rapports

humains. Nous ne nous parlons pas, mais personne n'a jamais entendu dire que je souhaite sa tête. Au contraire, je l'ai toujours appelé à s'ouvrir et à comprendre qu'en situation de faiblesse, on négocie, on ne se radicalise pas. Malheureusement, certains l'y poussent. On se souvient de déclarations allant jusqu'à dire qu'il faut enlever X ou Y du pouvoir, coûte que coûte, à tout prix. Ce ne sont pas des propos à tenir, ni des attitudes à adopter. Il faut aller vers la conciliation. Mais chacun a sa manière d'agir. De notre côté, nous agissons dans le sens de l'apaisement et du dialogue, notamment d'un dialogue interne qui nous a été refusé. Il a ensuite parlé du rôle qu'il a

joué dans la campagne de soutien à Mamadi Doumbouya. « Je peux dire que tout le monde, tous les Guinéens, connaissent mon engagement en faveur du président Mamadi Doumbouya, aujourd'hui élu président de la République. Cet engagement ne date pas d'aujourd'hui. J'ai été l'un des premiers à appeler Mamadi Doumbouya à se présenter à l'élection présidentielle, et également l'un des premiers à dire «vive le CNRD et vive Mamadi Doumbouya», à une époque où beaucoup n'osaient pas encore parler de la transition et de ses acteurs. Dans ce cadre, nous avons sillonné le pays, sensibilisé les populations et évolué jusqu'à la création du mouvement Les Réformateurs, qui a poursuivi cette dynamique sous ma direction. Nous avons participé à toutes les campagnes, sans moyens financiers, je tiens à le préciser. Nous n'avons pas bénéficié de subventions, au motif que nous

étions un mouvement politique. Malgré cela, nous avons pris part à l'ensemble des activités liées à la campagne référendaire et à la campagne présidentielle. Ma contribution a également été plus technique et professionnelle. J'ai été désigné délégué national à la formation des formateurs dans la région de Labé. Avec M. Safa Tounkara, pour ne citer que lui, nous avons couvert Labé, Lélouma, Koubia, Tougué et Mali, où nous avons assuré la formation des formateurs et des superviseurs.

Ainsi, notre participation, à titre personnel comme à titre politique et associatif, est connue à l'échelle nationale. J'ose espérer qu'elle a contribué de manière significative à la sensibilisation des populations et à l'élection du nouveau président de la Ve République. », a-t-il confié à *Africaguinee.com*.

Mamadou Oury